

En 2016, 7 Sapeurs-Pompiers sont morts en service, laissant à la charge de l'Œuvre des Pupilles, 6 orphelins supplémentaires.

Les parents restants doivent alors assumer seul leur rôle pour permettre à leur(s) enfant(s) de grandir sereinement.

Depuis plus de 90 ans, l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France, vient en aide à ces familles meurtries. Grâce à la générosité indéfectible des Sapeurs-Pompiers, des partenaires et des donateurs, elle est en mesure d'accompagner ces enfants et adolescents du jour du drame jusqu'à leur entrée dans la vie active.

C'est donc un engagement de longue durée que nous prenons envers ces orphelins et leur famille. Nous avons le devoir de le tenir.

Parce que leur parent n'aurait pas hésité à financer du soutien scolaire, un permis de conduire, à envoyer son fils ou sa fille en vacances quelques jours, nous prenons son relais.

Pour continuer, nous avons besoin de votre soutien !

En nous accompagnant, vous nous permettez d'assurer l'indispensable à nos orphelins.

En leur nom, nous vous disons MERCI !!!

**Yves DANIEL,**

Premier Vice-Président de l'Œuvre des Pupilles

*« Que dire de plus que merci ? Lorsqu'un Sapeur-Pompier perd la vie, plusieurs vies s'arrêtent. Grâce au courage de ma mère et à la solidarité de l'ODP je peux dire aujourd'hui que je ne survis plus : je vis ! Cette association, par son aide et son soutien, nous a rendu la vie. Ma mère, ma soeur et moi nous serons éternellement reconnaissantes. »*

*Honorine, Pupille du Jura (39)*

# Le SAVIEZ-VOUS ?



**247 000  
SAPEURS-  
POMPIERS  
POUR VOUS  
SECOURIR**

**1 368  
ORPHELINS  
À SOUTENIR**

## DONNONS POUR LES ORPHELINS DES SAPEURS-POMPIERS

Je souhaite soutenir l'ODP dans ses actions auprès des Orphelins et des Sapeurs-Pompiers et fais un don, par chèque à l'ordre de l'Œuvre des Pupilles, d'un montant de :

10€  15€  20€ autre montant : ..... €

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Je souhaite recevoir une documentation sur l'association

**Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide  
des Sapeurs-Pompiers de France**  
32, rue Bréguet - 75011 PARIS

Tél. : 01 49 23 18 00 - Fax : 01 49 23 18 34 - [www.oeuvresdespupilles.fr](http://www.oeuvresdespupilles.fr)



L'ODP a pour politique de ne jamais céder, louer ou échanger sa base de données relative aux donateurs. Vos données personnelles sont enregistrées sous forme informatique. Vous bénéficiez du droit d'accès, de suppression et de rectification prévu par la loi du 6-01-78 « informatique et liberté » en vous adressant à notre association. Un reçu pour déduction fiscale correspondant à 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable, vous sera adressé dans les meilleurs délais (art.200-5 et 238 bis du code Général des impôts)